

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
APPROCHE CONCEPTUELLE 1**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 03 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions théoriques de base relatives au travail socio-éducatif.

En outre, cette unité de formation vise à initier l'étudiant à l'approche pluridisciplinaire et à une réflexion critique fondée sur l'articulation entre les fondements théoriques et le champ professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'éducation, par écrit et oralement :

- ◆ résumer ;
- ◆ émettre une critique en rapport avec son domaine de formation future ;
- ◆ dissenter.

Le travail de l'étudiant respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Théorie de la communication	CT	B	22
Philosophie	CT	B	20
Psychologie	CT	B	36
Sociologie	CT	B	25
Maîtrise de la langue orale et écrite	CT	B	25
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

4. PROGRAMME

4.1. Théorie de la communication

Face à des situations de communication interpersonnelle, l'étudiant sera capable :

- ◆ de différencier information et communication ;
- ◆ d'appréhender de manière critique différentes conceptions actuelles et passées de la communication, scientifiques ou autres ;
- ◆ d'indiquer les limites de ces conceptions théoriques ;
- ◆ d'illustrer le processus de rétroaction et son utilisation comme outil de communication ;
- ◆ d'identifier les facilitateurs et/ou les freins d'une situation de communication en vue de repérer ses comportements caractéristiques en tant qu'acteur de communication ;
- ◆ d'intégrer la notion de contexte, lorsqu'il donne un sens à un comportement en situation de communication ;
- ◆ de cerner le concept de l'écoute active.

4.2. Philosophie

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser le sens du questionnement philosophique dans une démarche de formation d'éducateur spécialisé et dans une perspective citoyenne ;
- ◆ de comparer différentes approches philosophiques sous-jacentes aux finalités éducatives ;
- ◆ d'expliciter les étapes méthodologiques pour formuler une question philosophique ;
- ◆ de pratiquer la mise en doute méthodique des croyances, préjugés, représentations, ...

4.3. Psychologie

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir la psychologie, ses buts, ses champs d'intervention ;
- ◆ de décrire les différents courants de la psychologie :
 - ◆ caractériser leurs spécificités et leurs limites ;
 - ◆ identifier leur application dans la vie courante et dans le champ éducatif ;
- ◆ d'identifier les pratiques éducatives relevant de la psychologie ;
- ◆ de distinguer interventions thérapeutiques et démarches éducatives ;
- ◆ d'expliciter les concepts psychologiques utiles à la pratique professionnelle de l'éducateur spécialisé : personnalité, comportement social, motivation, émotions, perceptions, apprentissage, intelligence, mémoire, ...;
- ◆ de maîtriser et illustrer les concepts de base de la psychologie utiles au travail éducatif :

- le développement psychologique d'un individu de la naissance à la mort,
 - les déterminants des comportements et de la personnalité d'un être humain,
 - les changements qui se produisent tout au long de la vie et leur importance ;
- ◆ de citer et d'analyser des applications éducatives concrètes découlant de la connaissance du développement psychologique d'un individu ;
 - ◆ d'illustrer par des exemples comment la maîtrise des concepts psychologiques de base permet une prise de recul par rapport aux perceptions.

4.4. Sociologie

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir des concepts sociologiques de base tels que culture, société, socialisation, classes sociales, représentations sociales, expérience sociale, intégration et exclusion, ... ;
- ◆ de déterminer le champ d'intervention de la sociologie et son utilité pour la profession d'éducateur ;
- ◆ de s'initier à la démarche sociologique ;
- ◆ d'appliquer différents concepts sociologiques dans sa pratique professionnelle et dans divers contextes ;
- ◆ d'analyser les mécanismes de socialisation en lien avec le travail éducatif et déterminant l'appartenance sociale et culturelle ;
- ◆ d'analyser le processus de reproduction sociale à travers, notamment, les rôles de la famille et de l'école.

4.5. Maîtrise de la langue orale et écrite

L'étudiant sera capable:

- ◆ de réaliser et de présenter, *en respectant les usages de la langue française*, des synthèses ayant trait notamment à l'éducation spécialisée ;
- ◆ de relever les aspects idéologiques du vocabulaire utilisé dans le travail éducatif ;
- ◆ d'analyser et de réaliser, en respectant les usages de la langue française, différents types de communication professionnelle en précisant leur objet, leurs spécificités, leurs destinataires.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, tout en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française :

- ◆ de définir, d'utiliser et d'illustrer, les concepts et processus relatifs, à la philosophie à la psychologie, à la sociologie et à la théorie de la communication qui fondent le travail socio-éducatif ;
- ◆ d'analyser une situation professionnelle relevant de l'éducation spécialisée en utilisant ces concepts et processus ;
- ◆ de réaliser un écrit professionnel et d'en justifier la pertinence en fonction du contexte et de la finalité.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ du degré d'intégration des concepts,
- ◆ de la précision de l'analyse,
- ◆ de sa capacité à faire des liens entre les différentes activités d'enseignement,
- ◆ de la qualité de ses argumentations.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.